

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

—
DELEGATION BELGE
—

**Réunion de la Commission permanente
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Paris, le 11 mars 2011**

La Commission permanente(*) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est réunie le vendredi 11 mars 2011 à Paris, à l'invitation de *l'Assemblée nationale*.

Le député Patrick Moriau, président de la délégation belge auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a participé à la réunion.

* * * * *

À l'ordre du jour de cette réunion figuraient les points suivants :

- Situation au Bélarus
- Préserver l'environnement en Méditerranée (Résolution 1794)
- Organismes génétiquement modifiés (OGM) : une solution pour l'avenir ? (Résolution 1795)
- Mesures sociales, éducation et réadaptation des jeunes délinquants (Résolution 1796)
- La nécessité de mener une réflexion sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme (Résolution 1797 et recommandation 1960)
- Projet de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Avis 280)
- Représentation équitable des partis ou groupes politiques dans les parlements des États membres au sein des délégations nationales à l'Assemblée parlementaire (Résolution 1798)
- Code de conduite des rapporteurs de l'Assemblée parlementaire (Résolution 1799)
- Débat d'actualité : La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe

* * * * *

(*) La Commission permanente comprend le Bureau (le président de l'Assemblée parlementaire, les 20 vice-présidents, les présidents des cinq groupes politiques et les présidents des commissions) ainsi que les

présidents des délégations nationales. Elle se réunit en général au moins deux fois par an et a pour principale mission d'agir au nom de l'Assemblée parlementaire entre les sessions plénières.

Situation au Bélarus

Lors de sa réunion, la Commission permanente a approuvé la création d'une Commission ad hoc du Bureau sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Bélarus avec, pour objectif, le recueil et l'analyse de toutes les informations pertinentes concernant les événements du 19 décembre 2010 suite à l'élection présidentielle au Bélarus et l'évolution de la situation relative aux membres de l'opposition.

La commission ad hoc devrait présenter ses propositions au cours de la session d'automne de l'Assemblée parlementaire de 2011.

* * * * *

Lors de sa réunion, la Commission permanente a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Préserver l'environnement en Méditerranée (Résolution 1794)

L'Assemblée déplore que, malgré les diverses initiatives politiques prises au niveau international, la Méditerranée continue à subir des atteintes très graves à son environnement, résultant tant des effets du changement climatique que de facteurs tels que la surpêche, l'urbanisation galopante des zones côtières, le développement du transport maritime, ...

L'Assemblée demande aux États membres du Conseil de l'Europe et à tous les pays du bassin méditerranéen de mettre en œuvre des politiques strictes visant à prévenir la dégradation de l'environnement dans la Méditerranée. Elle leur demande de renforcer et de faire appliquer la législation environnementale nationale et internationale et de promouvoir un tourisme durable, soucieux du patrimoine naturel. Elle les encourage également à lutter contre la pollution liée à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'industrie.

L'Assemblée souligne que la coopération internationale doit être renforcée, fondée sur une plus grande solidarité et un meilleur équilibre politique entre les pays du nord de la Méditerranée et ceux du Sud. Elle estime que le Conseil de l'Europe est appelé à jouer un rôle actif dans ce processus, y compris par une coopération accrue au niveau parlementaire avec l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

* * * * *

Organismes génétiquement modifiés (OGM) : une solution pour l'avenir ? (Résolution 1795)

L'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture continue à faire l'objet de débats, d'autant que cette question est traitée différemment selon les pays. L'Assemblée constate que les approches et les solutions politiques et juridiques sont diverses, variant de l'approche américaine fondée sur «l'équivalence en substances» à l'approche européenne qui repose sur le principe de précaution.

Toutefois, la question première qui se pose est celle de savoir quels sont les risques que les OGM peuvent entraîner sur le plan économique, mais surtout sur le plan sanitaire et environnemental.

Dans son souci constant de la protection de l'environnement et du droit de chaque citoyen de vivre dans un environnement sain, et face à l'incertitude scientifique quant aux conséquences de l'utilisation des OGM, l'Assemblée recommande aux États membres et non membres du Conseil de l'Europe de mettre en place un guide des bonnes pratiques agricoles en ce qui concerne la production et l'utilisation des OGM.

Elle recommande également d'encadrer et d'harmoniser leurs politiques dans les domaines de l'information, de la consultation et de la participation du public en ce qui concerne l'avenir des OGM, et de veiller à ce que les études et les expertises concernant la problématique des OGM soient effectuées en toute indépendance et transparence.

* * * * *

Mesures sociales, éducation et réadaptation des jeunes délinquants (Résolution 1796)

L'Assemblée part du constat que la délinquance des jeunes peut accabler des communautés entières et plonger tout un chacun dans un sentiment d'insécurité. Elle estime toutefois que les jeunes exclus socialement et les jeunes délinquants restent d'abord des enfants, et ne sont des délinquants et/ou des asociaux qu'en deuxième instance. Ils ne peuvent donc pas être traités de la même manière que les délinquants adultes.

L'Assemblée estime qu'il est essentiel de trouver un juste équilibre dans la protection de la communauté - et des autres jeunes - face à la délinquance, tout en mettant mieux à profit le fait qu'un enfant/un jeune est un être humain en devenir, qui apprend et reste ouvert à des influences positives pour sa socialisation.

Les mesures répressives et les sanctions doivent être reléguées au second plan, après les mesures sociales, l'éducation et la réadaptation pour les jeunes délinquants. La privation de liberté ne doit intervenir qu'en dernier recours.

L'Assemblée constate que plusieurs États membres du Conseil de l'Europe semblent vouloir privilégier la répression et les programmes axés sur le comportement plutôt que la prévention de la délinquance juvénile et la réponse aux besoins sociaux des jeunes délinquants. C'est pourquoi elle invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour avant tout prévenir la délinquance juvénile, et pour éduquer les jeunes délinquants afin d'éviter les récidives.

Dans son intervention, *le député Patrick Moriau*, a déclaré soutenir la résolution. Il a toutefois rajouté une réflexion concernant le problème de la drogue et de la toxicomanie. Aujourd'hui, l'on se voit confronté à un vaste fléau, où de très grosses sommes d'argent sont en jeu (la *Ndrangheta*, la *Camorra* et la *Cosa Nostra* ont chacun un chiffre d'affaires de 150 milliards d'euros). Il y a une économie parallèle qui se développe, ainsi qu'une culture où l'argent est roi. L'orateur estime qu'il faut remettre les vraies valeurs en position et s'attaquer sérieusement à la problématique de la drogue, qui est un délit

international, sinon les jeunes - surtout dans les milieux sociaux - risquent de se sentir complètement déboussolés et de devenir les premières victimes de ce fléau.

* * * * *

La nécessité de mener une réflexion sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme (Résolution 1797 et recommandation 1960)

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, la question de la sécurité est devenue une priorité mondiale. Dans ce contexte, l'utilisation des techniques biométriques pour améliorer la sécurité et lutter contre le terrorisme, mais aussi contre la fraude et d'autres infractions, ont convaincu l'opinion publique. Parallèlement, ces techniques ont fait des progrès considérables et sont des outils d'authentification fiables.

L'Assemblée note toutefois que la biométrie soulève aussi toute une série de problèmes sociaux, juridiques et éthiques, notamment en relation avec la protection de la vie privée et d'autres droits de l'homme. Elle souligne qu'il faut assurer correctement un équilibre entre la sécurité et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Assemblée constate qu'au niveau européen, le cadre juridique existant reste imprécis, car il n'existe aucune définition communément acceptée de la notion de « données biométriques ». Aussi, est elle convaincue que le Conseil de l'Europe lui-même devrait prendre des mesures visant à améliorer et moderniser ce cadre juridique.

Elle invite, par conséquent, les États membres à adopter une législation spécifique sur l'utilisation des technologies biométriques, à formuler une définition uniforme de la notion des « données biométriques », à mettre en place des organes de contrôle et à promouvoir une recherche multidisciplinaire dans ce domaine.

* * * * *

Projet de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Avis 280)

L'Assemblée a constamment et fermement condamné la violence à l'égard des femmes, qui constitue l'une des plus graves violations des droits de l'homme en Europe, et qui a ses racines dans les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, ainsi que dans la discrimination à l'égard des femmes.

Par conséquent, l'Assemblée salue le projet de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en tant que premier instrument juridique contraignant portant spécifiquement sur ce sujet, et en tant que progrès important pour la promotion de l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Tout en soutenant ce projet de convention, l'Assemblée souhaite avancer quelques amendements, afin de renforcer les normes contenues dans le texte. Ainsi, elle propose plusieurs modifications afin d'affirmer de manière explicite que la convention s'applique également aux femmes migrantes n'ayant pas de statut de résident régulier.

De plus, afin d'aborder la situation et les besoins de groupes vulnérables particuliers, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à envisager l'ajout de trois protocoles au projet de convention, concernant respectivement les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

* * * * *

Représentation équitable des partis ou groupes politiques dans les parlements des États membres au sein des délégations nationales à l'Assemblée parlementaire (Résolution 1798)

L'Assemblée a rappelé à de nombreuses reprises son attachement à la promotion de la démocratie et du pluralisme politique en Europe ainsi qu'au développement de normes et pratiques communes garantissant un fonctionnement pluraliste des parlements nationaux. Le Règlement de l'Assemblée fait de la représentation équitable des partis ou groupes politiques représentés dans les parlements nationaux une des conditions de la validité des pouvoirs présentés par les délégations nationales.

L'Assemblée estime qu'il est nécessaire de clarifier cette notion de «représentation équitable des partis ou groupes politiques au sein des délégations nationales», et elle invite, en conséquence, les parlements des États membres à suivre quelques principes directeurs lorsqu'ils constituent leurs délégations nationales. Ces mêmes règles s'appliqueront également lorsque l'Assemblée évaluera le respect du principe de représentation équitable des partis ou groupes politiques dans le cadre d'une contestation de pouvoirs.

Ces principes, élaborés par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, découlent des rapports et de la pratique de l'Assemblée en matière de vérification des pouvoirs des délégations nationales. Pour un parlement bicaméral, le caractère équitable de la représentation est vérifié au niveau de la délégation dans son ensemble (et non des membres de chaque chambre).

* * * * *

Code de conduite des rapporteurs de l'Assemblée parlementaire (Résolution 1799)

Afin de garantir une bonne gouvernance en leur sein, nombre de parlements nationaux ou d'organisations interparlementaires se sont dotés de règles éthiques ou déontologiques qui s'imposent aux parlementaires. Ces règles ou codes de conduite visent à prévenir les conflits d'intérêts, le clientélisme et, de façon générale, la corruption auxquels les parlementaires sont susceptibles d'être exposés pendant la durée de leur mandat, afin de maintenir la confiance du citoyen dans l'intégrité de l'institution parlementaire.

La responsabilité des parlementaires, qui implique qu'ils rendent compte de leurs actions, et la transparence de celles-ci, sont une exigence fondamentale de la démocratie.

L'Assemblée estime que la fonction de rapporteur au sein de l'Assemblée expose plus particulièrement son titulaire à des pressions de nature politique, économique ou financière, qui peuvent émaner d'autorités publiques ou d'intérêts privés.

L'Assemblée est donc en droit d'attendre que ses rapporteurs respectent certaines règles de conduite éthique et de comportement professionnel dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est pourquoi elle décide de se doter d'un code de conduite des rapporteurs, qui comprend entre autres le principe de neutralité, d'impartialité et d'objectivité, l'obligation

de discrétion, l'engagement de disponibilité et l'engagement à respecter les valeurs du Conseil de l'Europe.

* * * * *

Débat d'actualité : La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe

La Commission permanente a également tenu un débat d'actualité sur «La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe», auquel ont participé Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ainsi que Dominique Baudis, Président de l'Institut du monde arabe.

«Pour le Conseil de l'Europe, les événements qui se déroulent actuellement dans le monde arabe sont d'une importance majeure, non seulement parce qu'ils perturbent la paix et la sécurité dans la région et au-delà, mais aussi en raison des liens historiques et culturels profonds qui nous unissent et de notre étroite interdépendance », a déclaré Mevlüt Çavusoglu, Président de l'Assemblée parlementaire.

«Les révolutions actuelles sont la preuve éloquente que les valeurs que défend et promeut le Conseil de l'Europe - la dignité humaine et les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit - sont universelles et peuvent donner même aux peuples les plus faibles et les plus opprimés la force d'être maîtres de leur destin, y compris face aux dictatures les mieux établies», a poursuivi le Président. «La plus grande leçon que nous devons retenir est à quel point il importe de renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle. Le débat que nous tiendrons en avril sur la dimension religieuse du dialogue interculturel sera une contribution majeure en ce sens. Nous devons toutefois donner au dialogue et à l'échange d'idées et d'expériences une nouvelle dimension, plus ambitieuse», a-t-il souligné.

«Si les réformes que des pays tels que la Tunisie et l'Egypte entreprennent aujourd'hui portent leurs fruits, les valeurs universelles qui ont guidé les révolutions doivent continuer d'être le fil rouge de tout ce qui va suivre : l'adoption de nouvelles constitutions, l'organisation d'élections libres et équitables, l'instauration d'institutions véritablement démocratiques, le renforcement du rôle des médias et de la société civile, un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes. Dans tous ces domaines, le Conseil de l'Europe bénéficie d'un savoir-faire précieux et a déjà proposé son assistance, notamment à la Tunisie. Quant à l'Assemblée, son nouveau statut de «Partenaire pour la démocratie» vis-à-vis des États voisins pourrait être un outil précieux permettant de rapprocher de nos normes et de nos principes tous les pays intéressés. Forte de sa longue expérience», a conclu le Président, «l'Assemblée serait également prête à organiser l'observation d'élections dans des pays de la région».

Enfin, il a exhorté les participants à se garder d'adopter un rôle paternaliste à l'égard de ces pays qui nous donnent une superbe leçon de dignité et de courage.

Lors du débat, *le député Patrick Moriau* a posé trois questions ponctuelles.

Il s'est demandé pourquoi on ne parle plus de l'Algérie, alors que les premières manifestations ont eu lieu dans ce pays suite à la hausse du prix des denrées alimentaires.

Ensuite, il s'est posé des questions sur le rôle de l'armée en Égypte : comment expliquer le revirement très rapide de l'armée ? Enfin, il est revenu sur la problématique du temps : combien de temps prendra la transformation et ne pourrait-on pas craindre un scénario à l'iranienne, avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui?

M. Dominique Baudis, Président de l'Institut du monde arabe, a répondu que le début de la révolte se situe bien en Tunisie, le 17 décembre 2010 pour être précis. Après, il y a eu des émeutes plus violentes en Algérie, comparables à ce qui s'est produit dans les banlieues françaises : il s'agit d'un mouvement de rejet de la population contre le pouvoir. La situation en Algérie est différente de celle de la Tunisie: le pays est fatigué, ravagé par une guerre civile qui a duré 10 ans et qui a fait 150.000 morts. De plus, il y a une liberté de la presse véritable, ce qui n'est pas le cas en Tunisie ou en Libye.

Sur le rôle de l'armée en Égypte, M. Dominique Baudis a répondu que l'armée a joué un jeu subtil et est sortie grand vainqueur. C'est l'armée qui dirige le pays et qui formera l'armature du pouvoir nouveau.

En ce qui concerne la problématique du temps, il a souligné l'importance de «la gestion de l'impatience». Les luttes pour la démocratie ont un volet politique, mais aussi - et surtout- un volet social. On se heurte à l'impatience de la population, spécialement des jeunes qui sont confrontés au chômage. Il s'agit là d'un des plus grands défis pour les nouveaux gouvernements.

* * * * *